

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle 1:4'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du

Le Président

La Secrétaire

Version : Enquête publique			
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
24.07.2020	AFD	JH	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa  Av. du Rothorn 10
3960 Sierré
+41 27 451 75 75
info@bisa.ch

aménagement du territoire

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY - canton du Valais

Document 2

Légende

Affectation du sol

 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (17.31 ha)

Zones à bâtir en vigueur

-  zone des centres des villages
-  zone de hameau 0.60
-  zone extensive du villages 0.60
-  zone d'habitations individuelles 0.30
-  zone mixte habitat, artisanat et commerce 0.50 à aménager
-  zone mixte résidentielle, commerciale et touristique du Chapelet 0.30/0.60 à aménager
-  zone de constructions et d'installations publiques A
-  zone de constructions et d'installations publiques B
-  zone de constructions et d'installations publiques C
-  zone destinée à la pratique des activités sportives
-  zone de dépôt des matériaux
-  zone de dépôt des matériaux destinée à la déchetterie communale
-  zone non affectée

Zones agricoles

-  zones agricoles
-  zone des mayens

A titre indicatif

-  Domaine skiable existant
-  Aire forestière
-  Cours d'eau
-  Bâtiments récents
-  Lignes à haute tension
-  Remontées mécaniques
-  Oléoduc

Projet de déviation H21

mis à l'enquête publique le 15.11.2013

-  route projetée
-  galerie couverte projetée
-  route 2e étape

N.B. fond cadastral et bâtiments selon état au 23.07.2020

